

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 15 octobre 2019 à Reyvroz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations :

Nathalie GOINE (Les Gets) à Henri ANTHONIOZ (Les Gets)
Martine PHILIPP (Morzine) à Gilbert PEILLEX (Morzine)
Henri-Victor TOURNIER (DT Le Biot) à Jean-Claude MORAND (DT Seytroux)
Florent FAVRE (Vailly) à Yannick TRABICHET (Vailly)
Patrick COTTET-DUMOULIN (Saint Jean d'Aulps) à Catherine Sophie BOIRE-VARLET (Saint Jean d'Aulps)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

PHILIPP Martine (Morzine), COTTET-DUMOULIN Patrick, GOINE Nathalie (Les Gets), FAVRE Florent (Vailly), DEGENEVE Alain (Lullin) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot)

Délégués absents :

ANTHONIOZ Henri (Les Gets), BRAIZE Alain (Montriond), GREVAT Jérôme (Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme) et Fabrice SAUSSAC (EPODE)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 10 octobre 2019

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

Emmanuel REY se demande pourquoi les communes n'ont pas été invitées à se prononcer avant le conseil communautaire sur la modification n° 15 des statuts de la CCHC. Charles-Henri MONTET précise que la procédure de modification statutaire est prévue par le CGCT et qu'il appartient toujours au conseil communautaire d'approuver cette modification en premier puis de la soumettre ensuite à ses communes membres.

Stéphane PUGIN-BRON tient à rappeler que cette modification statutaire n° 15 n'emporte aucun changement de compétences pour la CCHC et n'est en fait qu'une régularisation demandée par la Préfecture afin de sortir des statuts certains équipements qui n'ont pas à y figurer et pour lesquels seul le conseil communautaire est compétent pour en définir l'intérêt communautaire.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 17 septembre 2019 :

- 18 septembre 2019 : bureau et comité du SYANE (*Gilbert PEILLEX*)
- 18 septembre 2019 : schéma départemental de l'habitat à Thonon (*Gérald LOMBARD*)
- 18 septembre 2019 : comité de programmation Leader (*Yannick TRABICHET*)
- 19 septembre 2019 : réunion SIAC GEMAPI à Tully (*Jean-Claude MORAND*)
- 27 septembre 2019 : réunion ARTACLIM à Montriond (*Yannick TRABICHET*)
- 1^{er} octobre 2019 : AG Les Ptits Gations aux Gets (*Gérald LOMBARD*)
- 3 octobre 2019 : table ronde plan alimentaire territorial à Ballaison (*Hélène RICHARD*)
- 4 octobre 2019 : Empreintes74 - réunion thématique culture à Annecy (*Hélène RICHARD*)
- 4 octobre 2019 : financement Hôpitaux du Léman en Sous-Préfecture (*Jacqueline GARIN*)
- 7 octobre 2019 : réunion Région à Lyon (*Gilbert PEILLEX*)
- 8 octobre 2019 : direction territoriale action sociale du Chablais à Thonon (*Gérald LOMBARD*)

3- Urbanisme

3.1 PLUi-H : arrêt blanc

Jean-François BAILLEUX et Fabrice SAUSSAC (EPODE) font le point sur le calendrier, les retours sur les OAP et le règlement ainsi que la consommation du gisement foncier (voir présentation ci-jointe).

Fabrice SAUSSAC souligne que le respect du délai fixé entre le 22 octobre et le 5 novembre est important afin d'être en mesure de transmettre un dossier complet et cohérent aux personnes publiques associées.

Jean-Louis VUAGNOUX ne voit pas comment il serait possible de faire un retour sur le projet de règlement pour le 25 octobre. Christophe MUTILLOD regrette de devoir faire face à cette marche forcée et souligne un problème de mise à jour de Lizmap sur la commune des Gets. Gérard BERGER le rejoint sur ce point et précise que certaines modifications faites sur Morzine n'ont pas été retranscrites sur Lizmap.

Jean-François BAILLEUX met en avant la difficulté du marché public qui a été lancé, en lots séparés, avec des équipes qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble.

Jean-François BAILLEUX propose maintenant de faire un point sur la consommation du gisement foncier. Il rappelle que la consommation maxi est de 75ha (45ha sur 12 ans et 30ha à inscrire en zone à urbaniser à long terme). Il rappelle également les chiffres présentés lors de la réunion du 14 mai 2019 et informe les élus que la consommation de ce gisement arrêté à ce jour, suite à l'intégration du zonage par les communes sur Lizmap, présente un dépassement de 9ha sur 20 ans.

Christophe MUTILLOD considère que le travail a été fait à l'envers et que la répartition des 45ha entre les communes aurait dû être imposée dès le début. Yannick TRABICHET ajoute que le problème vient aussi du fait que les communes n'ont pas eu jusque là le retour sur la consommation du gisement.

Gérard BERGER, compte tenu de l'avalanche de chiffres présentés dans les tableaux, souligne qu'il est difficile de se prononcer ce soir et qu'il conviendrait d'abord de se les approprier.

Stéphane PUGIN-BRON remarque que ce qui pose problème, c'est que le travail a été fait de manière individuelle. Il se demande si le plus simple ne serait pas de repartir sur les chiffres arrêtés fin mai et de réduire là où des écarts peuvent être constatés. Jean-Louis VUAGNOUX estime que cela reviendrait à mener un jeu d'équilibriste et trouverait regrettable de devoir redéfinir le zonage en 1 mois après 9 mois de travail.

Fabrice SAUSSAC invite les membres du conseil communautaire à trouver une règle de répartition cohérente avec le PADD. Jean-François BAILLEUX ajoute que la clé de répartition devra prendre en compte la population estimée pour 2031. Jean-Claude MORAND souligne qu'il pourrait être intéressant de pouvoir comparer la répartition des hectares sur la base de la population légale et de la population DGF.

Jean-François BAILLEUX propose de réunir rapidement une commission réunissant un représentant par commune afin de valider une clé de répartition. Jacqueline GARIN souligne qu'il faudrait déjà, dans un premier temps, transmettre aux communes un tableau mettant en évidence les écarts constatés entre les chiffres du mois de mai et ceux du mois d'octobre, et que les communes qui ont « dérapé » rectifient le tir.

Stéphane PUGIN-BRON indique que ce tableau sera transmis aux communes d'ici la fin de semaine et invite Jean-François BAILLEUX et EPODE à présenter dès que possible une ou plusieurs clés de répartition. Il propose en parallèle de réunir une commission mardi soir prochain, à 18h au Biot.

3.2 PLU de Morzine : modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 1

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Morzine.

Présentation du contexte

Le projet de téléporté (EMA) fait l'objet d'une DUP pour création d'une servitude de survol au titre du Code du Tourisme (et non plus au titre du Code de transport).

La DUP devra être entérinée par arrêté préfectoral mais ce dernier ne saurait intervenir avant inscription en bonne et due forme du projet au PLU.

Le PLU de Morzine présente bien à ce jour le projet EMA mais les mentions portées doivent être précisées selon l'analyse juridique menée.

Résumé analyse juridique

Concernant le périmètre des servitudes de remontées mécaniques, il convient :

- de retoucher la légende pour le téléporté Morzine-Avoriaz.
- que le tracé sur le document graphique (couleur, forme...) soit exactement le même que celui repris en légende,
- d'indiquer, a minima, dans la légende :
 - pour les remontées mécaniques classiques : « secteurs réservés aux remontées mécaniques (article L. 151-38 du code de l'urbanisme) »,
 - pour le projet de téléporté «secteurs réservés au téléporté Morzine-Avoriaz (article L. 151-38 du code de l'urbanisme) » car le terme « ligne porteur » qui y figure actuellement n'est pas suffisamment précis et on ne comprend pas forcément qu'il s'agit d'une remontée mécanique.

Afin de poursuivre l'avancée du projet EMA, en parallèle de l'élaboration du PLUi-H, il est proposé qu'une modification simplifiée du PLU de Morzine soit lancée. Le PLUi-H devra également reprendre les bons tracés et légendes.

Jean-François BAILLEUX rappelle que la procédure de modification impose la mise à disposition du dossier au public pendant un mois. Il est proposé que la Présidente soit autorisée par le conseil communautaire à fixer les dates de mise à disposition de ce dossier lorsqu'il sera finalisé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée.

3.3 PLU des Gets: modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 2

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU des Gets.

Présentation du contexte

Le projet de téléporté « Chavanne / Mont-Chéry » fait l'objet d'une DUP pour création d'une servitude de survol au titre du Code du Tourisme (et non plus au titre du Code de transport).

La DUP devra être entérinée par arrêté préfectoral mais ce dernier ne saurait intervenir avant inscription en bonne et due forme du projet au PLU.

Le PLU de Gets ne présente pas à ce jour le projet de téléporté mais a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une concertation du public.

Afin de poursuivre l'avancée du projet de téléporté, en parallèle de l'élaboration du PLUi-H, il est proposé qu'une modification simplifiée du PLU des Gets soit lancée. Le PLUi-H devra également reprendre les bons tracés et légendes.

Jean-François BAILLEUX rappelle que la procédure de modification impose la mise à disposition du dossier au public pendant un mois. Il est proposé que la Présidente soit autorisée par le conseil communautaire à fixer les dates de mise à disposition de ce dossier lorsqu'il sera finalisé.

Christophe MUTILLOD souligne que le rôle de la CCHC est uniquement de permettre de tracer le faisceau et non pas de valider le projet qui devra obtenir un consensus en conseil municipal. Jean-François BAILLEUX, compte-tenu que ce projet n'est pas inscrit dans le PLU actuel, se demande si des réunions publiques ont déjà eu lieu, ou en tout cas si une information publique a été faite. Christophe MUTILLOD lui répond que c'est le cas.

Stéphane PUGIN-BRON aimerait savoir si la commune aurait une étude environnementale à fournir. Christophe MUTILLOD précise que cette étude est en cours de réalisation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée.

4- Finances

4.1 Créances irrécouvrables

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire, à la demande de la trésorerie :

- d'admettre en non valeur 49 pièces comptables pour un montant total de 4 025,98 €,
- de constater l'extinction d'une créance pour un montant de 52,33 €.

Madame la Présidente souligne qu'il ne s'agit que d'une proposition du comptable et qu'il est déjà arrivé, pour ce qui est de la commune que La Vernaz, de ne pas y donner suite. Charles-Henri MONTET précise en effet que le conseil peut refuser mais que, s'il le fait, alors ce sera aux services de la CCHC de rechercher les débiteurs concernés et d'essayer d'obtenir le recouvrement de ces créances.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les pièces qui lui ont été présentées et constate l'extinction de la créance.

4.2 DETR 2020 :

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de piste cyclable Morzine / Les Gets pour un montant estimé à 403 407 € HT. Il présente le plan de financement de ce projet et propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020 :

- Subvention CD 74 (40%) : 161 363 €
- DETR (30%) : 121 022 €
- CCHC (30%) : 121 022 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020.

4.3 DDVA : tarifs du marché monastique 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés.

5- Économie

5.1 ZAE du Vernay-Bron : passation d'une convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage avec le SYANE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention avec le SYANE sur la maîtrise d'ouvrage de la partie « éclairage public » de la ZAE du Vernay-Bron.

5.2 ZAE de Richebourg : convention de portage avec l'EPF de la Haute-Savoie

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer une convention de portage avec l'EPF74 en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAE de Richebourg, et ce dans les conditions suivantes :

- 1,52 ha au prix de 35 €/m²,
- portage sur 4 ans,
- frais annuels de 10 375 € sur la base d'une acquisition à hauteur de 518 770 €.

Christophe MUTILLOD souligne que le coût du portage est de 2 % par an, ce qui lui semble élevé en comparaison des taux d'intérêts actuels des emprunts. Stéphane PUGIN-BRON précise que les frais annuels intègrent également tous les frais de dossier et de négociation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation d'une convention de portage avec l'EPF de la Haute-Savoie.

5.3 ZAE des Plagnettes

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer une convention de portage avec l'EPF74 en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAE des Plagnettes, et ce dans les conditions suivantes :

- 29 112 m² au prix de 1 000 000 € (900 000 € d'acquisition et 100 000 € d'indemnité de prise de possession),
- portage sur 25 ans au coût de 1,7 % du capital restant dû.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation d'une convention de portage avec l'EPF de la Haute-Savoie.

Christophe MUTILLOD appelle à la vigilance et propose d'attendre la réunion prévue avec la DDT le 28 octobre avant d'aller plus loin sur ce dossier. Stéphane PUGIN-BRON contactera l'EPF pour savoir où ils en sont au niveau des compromis de vente mais craint qu'ils n'aient déjà été signés.

6- Marchés publics

6.1 Fourniture et livraison de conteneurs semi-enterrés

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO du 15/10/2019, d'un marché public lancé pour la fourniture et la livraison de conteneurs semi-enterrés :

- attributaire : TEMACO 13
- montant : 810 221,28 € HT sur 4 ans

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces du marché.

6.2 Fourniture et livraison de sel de viabilité hivernale

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO du 11/10/2019, d'un marché public lancé pour la fourniture et la livraison de sel de viabilité hivernale :

- Lot n° 1 – Sel de mer humide en vrac
 - Attributaire : ROCK
 - Montant : 143 200 € HT sur 4 ans

- Lot n° 2 – Sel de gemme humide en vrac
 - Attributaire : QUADRIMEX
 - Montant : 129 040 € HT sur 4 ans

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces du marché.

7- Personnel

7.1 Réglementation du temps partiel

Charles-Henri MONTET rappelle la mise en place du temps partiel à la CCHC par la délibération du 19 janvier 2016 sur la base des quotités de travail suivantes :

- 50 % et 80 % pour les temps partiels de droit,
- 50 %, 80 % et 90 % pour les temps partiels sur autorisation.

Il propose, après saisine et avis favorable du CT du CDG, d'ajouter 2 nouvelles quotités de travail (60 % et 70 %), afin de permettre notamment de répondre à la demande d'un agent qui souhaiterait passer à 60 %.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouvelles quotités de travail.

7.2 Services techniques : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose de créer les emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité nécessaires au fonctionnement des services Déchets et Ascenseurs publics pour l'hiver 2019-2020 :

- Service Déchets – 8 emplois :
 - du 01/11/19 au 30/04/20 (Émeric HOUGARD et Denis MEYNET-CORDONNIER – 18h/sem)
 - du 04/11/19 au 30/04/20 (Mickaël LEGOUARIGUER)
 - du 25/11/19 au 30/04/20 (Pierrick GRIFFON + ?)
 - du 10/12/19 au 30/04/20 (Léo BIDOIRE, Florian BILLY et Pierrick ARMELIN)
- Service Coursives Avoriaz – 2 emplois :
 - du 10/12/19 au 30/04/19 (Marceau LUCAS et Goulven CARMANTRAND)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

7.3 MSAP : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité de remplacer Philippe JOCHUM à compter du 15 novembre 2019. Pour ce faire, il propose de créer, à compter du 18 novembre 2018 un emploi non permanent d'une année pour accroissement temporaire d'activité pour une quotité de travail de 28/35ème.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

8- Passation d'une convention de partenariat avec le Comité de cyclisme de Haute-Savoie pour l'organisation du Tour cycliste du Léman juniors

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire, en accord avec le Bureau, que la CCHC participe à l'organisation de la 2ème étape du Tour du Léman Junior 2020 le 12 avril pour un montant de 3 000 € :

- Parcours : Départ Le Biot – Bioge – La Vernaz – Seytroux – Essert Romand – Morzine – Montriond – Saint Jean d'Aulps – La Vernaz – Vailly – Bellevaux – Lullin – Arrivée à Hirmentaz
- Engagement de communication des deux OT
- Engagement CCHC de barrière (20) + sono mobile au départ

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la participation de la CCHC à cet événement et autorise Madame la Présidente à signer la convention de partenariat nécessaire.

9- Chemins de Traverse : spectacles et financement 2019-2020

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes de l'édition 2019-2020 des Chemins de Traverse organisés par la Maison des Arts du Léman pour laquelle une participation financière de 10 000 € est demandée, comme chaque année, à la CCHC.

	SAISON 17/18	SAISON 18/19	SAISON 19 /20
NB de spectacles	13	12	13
Nb de cles accueillies	13	11	13
Nb de représentations	39	38	49
Nb de lieux / communes	30	27	31
Répartition par territoire			
- Haut Chablais	6	5	5
- Pays d'Evian - Vallée d'abondance	4	3	6
- Thonon Agglomération	18	17	18
- Publier	2	2	2
Nombre de spectateurs	3 173	2 720	

BILAN FREQUENTATION CHEMINS 18/19

Communauté de communes du Haut-Chablais



SPECTACLE	GENRE	COMPAGNIE	DATE	HORAIRE	LIEU	JAUGE	FREQ
<i>Des nouvelles de l'amour</i>	Théâtre-Chanson	Les Garçons manqués	Mer 3 oct	20h	Morzine	100	71
<i>1,2,3 beaucoup</i>	Théâtre jeune public	Théâtre de l'Eclaircie	Mar 13 nov	14h30	Bellevaux-collège	100	102
<i>Souris Valentine</i>	Théâtre Jeune public	Théâtre du Papyrus	Jeu 28 mars	14h30	Seytroux	120	121
<i>Zataiev</i>	Théâtre Humour	Carnage Production	Ven 26 avril	20h	Lullin	80	64
<i>Saturne</i>	Théâtre conte	Pepito Mateo	Ven 17 mai	20h30	St Jean d'Aulps	80	47
TOTAL						480	405

Taux de remplissage = 84%

PROGRAMMATION CHEMINS DE TRAVERSE 2019/2020

Communauté de communes du Haut-Chablais



SPECTACLE	GENRE	COMPAGNIE	DATE	HORAIRE	COMMUNE	LIEU
<i>Vies de papier</i>	Théâtre d'objets	La Bande passante	Vend 27 sept	20h30	Morzine	Palais des Sports
<i>Manoviva</i>	Théâtre forain	Cie Girovago e Rondella	Sam 8 fev	20h	Seytroux	Salle des fêtes
<i>Les Tapas</i>	Théâtre Humour	Carnage Production	Jeu 23 avril	20h30	Bellevaux	Salle des fêtes
<i>Les bulles chorégraphiques</i>	Danse	Cie Contrepoint	Sam 30 mai	17h	Saint Jean d'Aulps	Abbaye
<i>Nos amis les livres</i>	Théâtre Humour	Cie du Dagor	Mer 3 juin	20h30	Reyvroz	Salle polyvalente

BUDGET REALISE CHEMINS DE TRAVERSE 2018/2019

(bilan au 02/09/2019)

Budget présenté hors charges fixes de la MAL



DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais artistiques et techniques	79 019		
Achats prestations artistiques	52 690	Billetterie	27 232
Défraiements et transports	20 381		
Droits d'auteurs et taxe fiscale	5 530	Subventions	TTC 107 738
Location matériel technique	418	Département de la Savoie	50 000 48 972
		Thonon Agglomération	40 000 39 177
Frais de communication	3 077	C. Communes haut-Chablais	10 000 9 794
		C. Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance	5 000 4 897
Frais de personnel	55 342	Publier	5 000 4 897
Chargée de mission	42 785		
Intermittents techniques	12 557		
TOTAL	137 438	TOTAL	134 970
Résultat déficitaire -2 468			

BUDGET PREVISIONNEL CHEMINS DE TRAVERSE 2019/2020

Budget présenté hors charges fixes de la MAL



DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais artistiques et techniques	105 525	Billetterie	25 687
Achats prestations artistiques	70 090		
Défraiements et transports	24 048	Subventions	TTC 123 408
Droits d'auteurs - taxe fiscale	9 888	Département de la Savoie	50 000 48 972
Location matériel technique	1 500	Thonon Agglomération	45 000 44 074
		C. Communes haut-Chablais	10 000 9 794
Frais de communication	3 000	C. Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance	12 000 11 753
		Ville de Publier	5 000 4 897
Frais de personnel	62 170	Crédits cantonalisés département	4 000 3 918
Chargée de mission	47 370		
Intermittents techniques	14 800	Mécénat	10 000
		Fonds Propres Maison des Arts	11 600
TOTAL	170 695	TOTAL	170 695
Résultat 0			

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser à la MAL une subvention de 10 000 € dans le cadre de l'édition des Chemins de Traverse 2019-2020.

10- GEMAPI : passation d'une convention avec le SIAC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la modification en cours des statuts du SIAC dans le cadre de sa transformation en EPAGE, modification validée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 17 septembre 2019. Il propose de passer avec le SIAC une nouvelle convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI liée à réalisation du contrat des Dranses, sachant que la délégation n'emporte pas transfert et que la CCHC reste compétence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cette convention.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 26 novembre 2019 à 18h30 à Montriond et le 17 décembre 2019 (lieu à définir).

Au Biot, le 21 octobre 2019

La Présidente
Jacqueline GARIN